

le réseau écologique suisse

>> Stratégie paneuropéenne en pratique

Une démarche **ORIGINALE**

ertes, la mise en carte du Réseau écologique national suisse (REN-CH) est basée sur la Stratégie paneuropéenne. Mais, précurseur, le REN introduit des notions plus originales, complémentaires et essentielles. En effet, le REN prend en compte, sans exclusion, l'ensemble des espaces naturels contribuant à la biodiversité. Il analyse chacune des cinq continuités écologiques spécifiques (continuum forestier, aquatique, agricole, prairial, paludéen²) Il vise également une approche écosystémique globale du paysage et met en évidence l'état de l'interconnexion des espaces vitaux. Un outil cartographique sur SIG synthétise tous les milieux composant la matrice paysagère et leurs utilisations par différents groupes écologiques d'espèces. Cet outil permet de gérer les potentialités de dynamique évolutive, les activités perturbatrices ou encore les habitats naturels exceptionnels. En fournissant une vision globale de l'interconnexion des espaces vitaux, le REN-CH permet de comprendre et de gérer de la nature ordinaire qui régule largement les flux biologiques entre les zones nodales à fortes valeurs patrimoniales et de suivre ainsi l'évolution de la fragmentation du paysage et de son

Afin de stopper la destruction des espèces naturelles et la fragmentation des habitats, le Conseil fédéral suisse adopte, en 1997, un concept de «paysage suisse». En 2004, un rapport définissant le Réseau écologique national est publié. Celui-ci présente une vision d'habitats interconnectés au niveau national¹



RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DES ZONES FORESTIÈRES DE MONTAGNES (>1 200 M).

₹aire une esquisse, puis affiner, compléter... et ◀ aboutir à la cartographie finale du réseau écologique national... La première étape a consisté à établir des cartes provisoires, utiles pour vérifier les hypothèses initiales (zones de conflits, zones nodales, continuums... voir lexique page 10). En deuxième lieu, une représentation graphique des continuités écologiques: le réseau écologique global étant formé de la superposition de différents réseaux des cinq types de continuums (voir schéma page de droite). L'élaboration de ces cartes cantonales a réuni des données de qualité très disparate permettant d'établir un modèle spatial, sommaire mais logique, des principaux réseaux de biotopes. Lors d'une troisième étape, les naturalistes et les gestionnaires locaux ont alors validé les zones d'habitats spécifiques, d'occupation temporaire, et leurs corridors respectifs. On a abouti à la publication du REN définitif. Ce modèle basique est perfectible. Il est notamment évolutif en fonction de l'utilisation de l'espace et de nouvelles connaissances sur les espèces et leurs habitats.

2. Relatif aux zones humiques

Incitatif mais efficace

Après concertation, l'application du Réseau écologique national suisse est restée volontairement non contraignante. Les administrations cantonales sont incitées à utiliser l'outil pour la gestion de leurs zones protégées, mais aussi lors de l'aménagement du territoire ou la conduite de projets susceptibles de modifier le réseau écologique. C'est ainsi que:

- les plans de gestion des zones protégées doivent inclure les notions d'interconnectivité avec d'autres espaces, protégés ou non;
- les espaces agricoles inscrits dans les surfaces de compensation écologique se voient attribuer d'intéressantes contributions financières;
- la loi fédérale sur la gestion des cours d'eau demande la définition d'espaces libres multifonctionnels favorables aux réseaux écologiques aquatiques et terrestres. Cette même loi appliquée aux forêts impose aux cantons de désigner les zones nodales forestières par des inventaires d'habitats et d'espèces, en relation avec les réseaux écologiques. Les applications du REN sont parties intégrantes des tâches de l'administration fédérale à l'égard des projets cantonaux et communaux. On peut donc logiquement penser que l'outil va prendre de l'importance. Et s'il est encore trop tôt pour constater les effets du REN, notons que plusieurs cantons ont déjà inscrit leur réseau écologique dans leur schéma directeur. Par ailleurs, les études d'impact de projets d'infrastructures de transport ou d'aménagements se réfèrent dorénavant au REN pour intégrer leurs mesures de compensation environnementale. L'assainissement du réseau autoroutier suisse, prévu sur quinze ans, se réfère systématiquement aux contraintes du REN pour réaliser les ouvrages nécessaires en matière de passages à faune. Enfin, la publication périodique d'un recueil des meilleurs exemples d'application est prévue afin d'encourager d'autres réalisations.

GUY BERTHOUD - ÉCONAT-CONCEPT >>> Mél: econat@bluewin.ch

incidence sur la biodiversité.

^{1. &}quot;Réseau écologique national REN. Rapport final. Une vision pour l'interconnexion des espaces vitaux en Suisse ", Cahier de l'environnement n° 373, G. Berthoud, A. Righetti et R-P Lebeau, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, 2004, 132 pages. 35 cartes, échelles 1/100 000 et 1/500 000.